

connaissaient auparavant. Les membres ont siégé en comité pendant douze ou quatorze jours, et cependant ils ne peuvent pas encore dire ce qui constitue un contrat. La difficulté git dans l'amende exorbitante imposée pour la violation de l'acte.

Le préambule est adopté.

Ordonné que le bill soit rapporté.

La Chambre se reprend sa séance.

Le bill est rapporté, lu pour la troisième fois et passé sur division.

SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

ITEMS IMPRÉVUS DE 1875-76.

234	{ Capital	\$ 73,967 60
	{ Fonds consolidé.....	80,589 67
		\$154,557 27

SERVICE À LA VAPEUR PAR VOIE DE MER ET À L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

235	{ Pour faire face aux dépenses encourues pour ce service...	\$15,000 00
	{ Pour réparations, entretien, et balance due pour la construction du <i>North-ern Light</i>	16,000 00
		\$31,000 00

M. CARTWRIGHT—Les dépenses ont été réduites autant que possible. Sous le titre de "dépenses extraordinaires" est compris l'usage du steamer du gouvernement lors de la visite projetée de Son Excellence le Gouverneur Général à Manitoba.

M. MITCHELL—Je trouve que les voyages de Son Excellence coûtent beaucoup trop cher au pays. Je pense aussi que les dépenses faites au sujet du *Northern Light* pourraient être réduites. Je désirerais savoir quel sera le coût probable des réparations.

M. SMITH (Westmoreland)—Le gouvernement vient de recevoir un

M. PLUMS

télégramme l'informant que ces réparations coûteront \$6,000. Le gouvernement est obligé d'entretenir une communication par vapeur avec l'Île du Prince-Edouard. Je considère que cette tentative a très bien réussi, et les gens de l'Île du Prince-Edouard sont bien satisfaits du service, quoique j'admette que la dépense soit un peu forte.

M. SINCLAIR.—Je crois que le ministre de la Marine et des Pêcheries a fait honorablement son devoir. Il est nécessaire que le vapeur soit réparé pour faire le service l'hiver prochain. Les communications n'ont pas été aussi régulières qu'on aurait pu le désirer, mais, néanmoins, ce qui a été fait a été bien apprécié. Je crois qu'une forte partie des frais de transport des malles a été causée par l'emploi de chaloupes à patins, qui sont absolument nécessaires durant une certaine partie de l'année.

PHARES ET SERVICE COTIER.

236	{ Nouvelle somme nécessaire pour entretien, savoir: — dépenses pour réparation au brise-lames de l'île Amet, N.-E.....	\$7,275 00
	{ Reconstruction des bâtisses et du sifflet d'alarme de Digby, N.-E. (détruit par le feu).....	5,000 00
	{ Achat de terrain à la Pointe Plaisante, Ont.	750 00
	{ Achat de terrain à l'île à la Pierre.....	1,575 00
	{ Construction d'un quai à l'île aux Prunes..	1,000 00
	{ Excédant de frais pour réparations à l'établissement de secours de St. Paul, sur les estimations.....	2,400 00
	\$18,000 00	
	237. Somme nécessaire pour compléter la construction des phares et sifflets d'alarme commencés en 1875 et 1876 (à revoter).....	
		\$39,000 00